



Langues et Littératures

Revue du Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires

GELL

N° **17**

Janvier 2013

Maquette: M. BA

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

B.P. 234, SAINT-LOUIS, SENEGAL

ISSN 0850-5543

LANGUES ET LITTERATURES

Revue du Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires (G.E.L.L.)

B.P. 234 Saint-Louis (Sénégal) – Tél. (221) 961 22 87 – Fax 961 18 84
Courriers électroniques: boucamara2000@gmail.com ou naedioba@yahoo.fr

Compte Chèque Postal n°09553-A Saint-Louis, Sénégal
Directeur du G.E.L.L. : Pr Boubacar CAMARA

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Begong Bodoli	BETINA (UGB, Sénégal)	Locha	MATESO (France)
Boubacar	CAMARA (UGB, Sénégal)	Maweja	MBAYA (UGB, Sénégal)
Mamadou	CAMARA (UGB, Sénégal)	G. Ossito	MIDIOHOUAN (Bénin)
Mosé	CHIMOUN (UGB, Sénégal)	Pius Ngandu	NKASHAMA (USA)
Moussa	DAFF (UCAD, Sénégal)	Fallou	NGOM (USA)
Alioune	DIANE (UCAD, Sénégal)	Albert	OUEDRAOGO (B.Faso)
Cheikh	DIENG (UCAD, Sénégal)	Sékou	SAGNA (UGB, Sénégal)
Samba	DIENG (UCAD, Sénégal)	Oumar	SANKHARE (Sénégal)
Dieudonné	KADIMA-NZUJI (Congo)	Ndiawar	SARR (UGB, Sénégal)
Mamadou	KANDJI (UCAD, Sénégal)	Aliko	SONGOLO (USA)
Baydallaye	KANE (UGB, Sénégal)	Omar	SOUGOU (UGB, Sénégal)

COMITE DE RÉDACTION

Administrateur	Badara	SALL
Rédacteur en Chef	Mamadou	BA
Directeur de publication	Birahim	DIAKHOUMPA
Secrétaire de rédaction	Lamarana	DIALLO
Trésorier	Banda	FALL

Copyright : GELL, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 2013

ISSN 0850-5543

SOMMAIRE

Babacar DIENG	
On the Debate over the Evaluation of African-American Literature	5
Babou DIENE	
<i>Trois femmes puissantes</i> et l'énigme identitaire de Marie Ndiaye.....	17
Cheikh NDIAYE	
Apposition ou tournure emphatique?	31
Robert YENNAH	
La prévoyance dans la littérature des Lumières: Prévost, Voltaire, Laclos et Rousseau	49
Djidiack FAYE	
Sueño Y Amor En <i>Aventurarse Perdiendo</i> De María De Zayas Y Sotomayor	61
Ibrahima SARR	
Les noms qui parlent : étude de la perception du réel à travers les systèmes traditionnels de nomination dans les sociétés sénégalaises	75
Cheikhou DIOUF	
Ribâ (usure) et intérêt bancaire en Islam	89
Aly SAMBOU	
Functional Approach to Applied Language Teaching	103
Ousmane NGOM	
Métaphores obsédantes du <i>seetu</i> et reflets identitaires dans <i>Doomi Golo</i> et <i>L'Afrique au-delà du miroir</i> de Boubacar Boris Diop	121
Bégon-Bodoli BETINA	
De la francophonie à la « francophonie » : un défi de la francophonie du XXIème siècle	137
Moctar GAYE	
Le « comprendre » herméneutique entre réception et interprétation.....	151
Adolphe SARR	
Deux facettes de l'amour dans <i>Le Rouge et le Noir</i> de Stendhal : l'amour-passion et l'amour-combat.....	181
Bertin C. YEHOUELOU	
Sémiologie de la reformulation : analyse et typologie des lapsus linguae en anglais et en français	195
Gustave Voltaire DIOUSSE	
Quand le rapport langue et identité s'invite dans la politique : où est l'altérité ? .	205

De la francophonie à la « francofratrie » : un défi de la francophonie du

XXIème siècle

Bégong-Bodoli BETINA*

Résumé

Depuis sa création, beaucoup d'africains ignorent la vraie nature de la Francophonie. Ils l'identifient surtout à une entreprise philanthropique, dont l'objectif est d'enseigner le français aux étrangers sans d'autres arrière-pensées. Cependant, à travers cet article, nous démontrons que la Francophonie est loin d'être innocente. Non seulement elle a été initiée par Onésime Reclus vers 1880 pendant la grande période coloniale, mais elle a été réanimée dans les années soixante-dix suite à l'échec de la mise en place de la Communauté française. Cette étude démontre qu'alors que la devise de la Francophonie est Égalité, Complémentarité, Solidarité, la France continue de maintenir, surtout au niveau des pays africains francophones subsahariens, les instruments essentiels de domination coloniale tels que la monnaie, la décision d'exploiter les ressources minières de façon souveraine, etc. L'article suggère que pour qu'il y ait une Francophonie du XXIème siècle, il faut que celle actuelle soit dépouillée de toutes les scories néocoloniales.

Abstract

Since it was born, many Africans do not know the true nature of Francophonie. They usually regard it as a philanthropic enterprise, whose goal is to teach French to foreigners with no other ulterior motives. However, through this article, we demonstrate that Francophonie is far from being innocent. Not only has it been initiated by Onésime Reclus in 1880 during the great colonial period, but was also revived in the seventies after the failure in the implementation of the French Community. This paper shows that while the motto of Francophonie is Equality, Complementarity, Solidarity, France continues to maintain, especially in Sub-Saharan French speaking countries, the main instruments of colonial domination, such as currency, the decision to exploit mineral resources with sovereign power, etc.. This study suggests that a genuine Francophonie in this starting twenty-first century requires that the ongoing ideology should get rid of all neocolonial dross.

Bon nombre d'intellectuels africains francophones pensent que la francophonie n'est rien d'autre que le projet de la Communauté française, cher au général de Gaulle, repris et réchauffé sous l'angle de la langue. D'autres, par contre, estiment que la Francophonie représente bien un outil de promotion et d'intégration des peuples francophones.

* Section de Langues Etrangères Appliquées, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal.

D'un côté comme de l'autre, nous estimons que chaque camp a raison. En fait, la réalité est sans doute à rechercher entre les deux extrêmes car, volontairement et involontairement, la Francophonie tente de concilier deux visions diamétralement opposées : la vision néo-colonialiste et celle indépendantiste. Pour aborder ce thème, nous allons d'abord nous intéresser à la Communauté française, puis à la Francophonie, à travers leurs textes fondateurs, pour en dégager les différences et les similitudes. Ensuite, nous examinerons les comportements des acteurs de la Francophonie, notamment ceux des principaux comme la France, le Canada, la Belgique, les pays africains francophones, et puis ceux d'autres continents pour observer les rapports que ces acteurs entretiennent entre eux et les caractériser. Enfin, dans la troisième partie, nous allons souligner la nécessité de passer de la Francophonie à la « Francofratrie », en suggérant quelques pistes, si nous ne voulons pas que la Francophonie soit une pâle copie de la Communauté française.

La Communauté Française

Bien qu'elle soit avortée en raison de la dynamique de l'histoire, la Communauté française fut un projet mûrement pensé par le général de Gaulle pour qu'elle puisse se substituer à l'Empire français, autrement appelé l'Union Française. Déjà, en 1946, il en jetait les bases dans son Discours de Bayeux en ces termes :

L'avenir des 110 millions d'hommes et de femmes qui vivent sous notre drapeau est dans une organisation de forme fédérative, que le temps précisera peu à peu, mais dont notre Constitution nouvelle doit marquer le début et ménager le développement¹.

Douze ans plus tard, en 1958, dans un autre discours, cette idée sera reprise par Michel Debré qui en précisera les contours :

La Communauté est donc une construction d'un type nouveau, qui se définit pour une part considérable par le passé commun de la France et de l'Afrique et pour une autre part par un effort pour constituer un ensemble destiné à forger une solidarité politique de tous les participants.

¹ Discours de Charles De Gaulle, prononcé à Bayeux, le 16 juin 1946.

De la francophonie à la « francofratrie » (Bégong-Bodoli BETINA)

Cette Communauté se définit d'abord par des attributions communes. Défense, affaires étrangères, économie et finances, gestion des matières premières stratégiques, - telle est la base du pacte².

Il est important de noter deux choses : d'une part, la présence du mot « pacte » ; d'autre part, l'absence d'un élément, pourtant fondamental qui, au départ, ne faisait pas partie des attributions de cette Communauté : « la monnaie ». Cependant, dans la mouture finale, qui figurera dans la Constitution de 1958, la monnaie occupera une bonne place. Pour bien suivre l'évolution des idées dans la gestation de cette Communauté, voici ce qu'en dit la Constitution de 1958 :

Le domaine de la compétence de la Communauté comprend la politique étrangère, la défense, la monnaie, la politique économique et financière commune ainsi que la politique des matières premières stratégiques. Il comprend en outre, sauf accord particulier, le contrôle de la justice, l'enseignement supérieur, l'organisation générale des transports extérieurs et communs et des télécommunications. Des accords particuliers peuvent créer d'autres compétences communes ou régler tout transfert de compétence de la Communauté à l'un de ses membres³.

Nous avons ainsi les textes fondateurs de la Communauté à travers leur évolution. Inutile de rappeler qu'hormis la Guinée de Sékou Touré qui a voté « Non », cette Communauté a été largement plébiscitée par les ex-colonies françaises. Cependant, un fait va faire échouer l'entrée en vigueur de cette Communauté : la création de la Fédération du Mali, composée du Soudan français (Mali actuel) et du Sénégal. En effet :

Les 11 et 12 décembre 1959 se tient à Saint- Louis du Sénégal la sixième session du Conseil exécutif de la Communauté rassemblant sous la présidence du Chef de l'Etat français les chefs de gouvernement des Etats membres et les ministres chargés des affaires communes [...]. Toutefois, la réunion de cette instance apparaît comme le chant du cygne de la Communauté créée une année auparavant et qui était supposée réunir autour de la France onze Républiques de l'Afrique francophone et la République malgache. En effet, à peine la Communauté constituée, les chefs des gouvernements du Sénégal (Léopold Sédar Senghor) et du Soudan (Modibo Keita) annoncent leur intention d'unir leurs Etats dans une Fédération du Mali qui voit le jour à Dakar le 17 janvier 1959. En septembre 1959, les dirigeants du Mali réclament l'indépendance de leur Etat sans rupture avec la Communauté. Poussé par le

2. Discours de Michel Debré devant le Conseil d'Etat, le 27 août 1958.

³ Constitution du 04 Octobre 1958, article 78, texte originel.

président ivoirien Houphouët-Boigny, de Gaulle penche pour un refus. Mais ses conseillers et le Premier ministre Michel Debré lui font valoir que mieux vaut adapter la Communauté, source d'influence pour la France que de la voir éclater. C'est cette décision que de Gaulle annonce dans son allocution de Dakar⁴.

De la même façon que nous avons souligné l'introduction de la « monnaie » dans la Constitution du 04 Octobre 1958, de cette même façon nous tenons à souligner l'usage du verbe « adapter », utilisé par les conseillers de de Gaulle et le premier ministre Michel Debré dans cette citation. Tout se passe comme si l'impérialisme français déployait tout son trésor d'intelligence pour conserver vaille que vaille les ex-colonies sous sa fêrule. En effet, si le refus de Sékou Touré de voter « Oui » au référendum de 1958 était une bonne lecture de la volonté des peuples africains à aller vers l'indépendance et un formidable coup d'éclat, la constitution de la Fédération du Mali n'était pas moins un camouflet pour la France, même si Senghor ne pouvait être taxé de mauvaise foi. Il faut y voir plutôt la dynamique de l'histoire qui a entraîné Senghor à son corps défendant, bien qu'il ait tenté de faire accepter à de Gaulle l'inconciliable : l'indépendance dans la Communauté ! Et les conséquences seront énormes parce que, tirant les leçons de cette incartade, le Discours du général de Gaulle à Dakar tiendra compte de cette donnée : l'aspiration des peuples africains à l'indépendance, comme l'atteste cette déclaration :

Enfin, si le discours est une réponse aux demandes du Mali, il est clair qu'il s'adresse aussi aux autres pays de la Communauté, dont tous demanderont et obtiendront l'indépendance dans les jours et les semaines qui suivent. La Communauté institutionnelle définie par le titre XII de la constitution de 1958 est devenue une communauté contractuelle à l'intérieur de laquelle des Etats indépendants passent avec la France des accords bilatéraux⁵.

Bien que la Communauté ait échoué, l'impérialisme français ne s'avoue pas vaincu. Par des tours de passe-passe dont lui seul connaît le secret, la France convertit la « Communauté institutionnelle » en « Communauté contractuelle », l'objectif étant de ne pas lâcher prise afin de garder le contrôle sur les nouveaux Etats africains indépendants. En outre, peu avant l'octroi des « indépendances », beaucoup d'accords ont été imposés par la France aux pays africains, dont le « pacte colonial », que nous avons souligné plus haut, et bien d'autres. Voici ce qu'en dit Mamadou Coulibaly, ancien président du parlement ivoirien :

⁴ www.dfait-maeci.gc.ca/foreignp/francophonie

⁵ www.dfait-maeci.gc.ca/foreignp/francophonie

De la francophonie à la « francophonie » (Bégon-Bodoli BETINA)

Juste avant que la France n'accède aux demandes d'indépendance des pays africains dans les années 1960, elle a obligé ces Etats à placer 65% de leurs réserves de change sur un compte du Trésor français, après avoir défini un taux de change fixe du franc CFA ⁶.

Récapitulons : nous sommes partis d'une situation de colonies des pays d'Afrique francophone où tous les biens des territoires conquis appartenaient à cent pour cent au colonisateur. Après la deuxième guerre mondiale, conscient de la poussée indépendantiste qui secoue le monde, le général de Gaulle, qui trouve inéluctable l'entrée des pays africains dans la danse, pour ne pas tout perdre, leur propose la Communauté, en gardant la haute main non seulement sur les matières premières, mais également sur la monnaie, ainsi que les biens et services rentables. Bien qu'ayant voté à une majorité écrasante pour la Communauté, celle-ci périclité. L'équipe de de Gaulle met en place un plan B, visant à garder la mainmise sur les économies des nouveaux pays indépendants : le « pacte colonial », les accords de défense, le contrôle de la monnaie, etc., seront imposés à ces pays, les faisant passer du statut de colonisé à celui de néo-colonisé. Puis, quelques années plus tard, naîtra la Francophonie. Quelles différences y a-t-il entre la Communauté et la Francophonie ? Ont-elles des points communs ? La Francophonie n'entre-t-elle pas dans le projet néocolonial de la France ?

La Francophonie

Bien qu'elle ait vu le jour une dizaine d'années après les « indépendances » des pays africains francophones, la Francophonie est en réalité un projet colonial repris et rafraîchi. En effet, le mot « francophonie » fut inventé par le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) vers 1880, « dans le cadre de sa réflexion sur le destin colonial français »⁷. Voici ce qu'en rapporte la Documentation française :

Dès qu'une langue a « coagulé » un peuple, tous les éléments « raciaux » de ce peuple se subordonnent à cette langue. C'est dans ce sens qu'on a dit « la langue fait le peuple » (*lingua gentem facit*) » (Onésime Reclus dans « La renaissance du livre, 1917, pp 114-116). A la fin du XIXème siècle, il prône l'expansion coloniale essentiellement tournée vers l'Afrique par réalisme

⁶ Interview accordée par Mamadou Coulibaly au journal *Le Temps*, publiée le mercredi 17 septembre 2008.

⁷<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/onesime-reclus.shtml>

stratégique, invitant ses compatriotes à ériger une « Afrique française » unifiée par la « diffusion de la langue nationale »⁸.

Dans la Francophonie d'aujourd'hui, la plupart des terminologies et d'expressions utilisées l'ont déjà été par Onésime Reclus. Par exemple, des expressions comme « ayant en commun l'usage du français » dès les débuts de la Francophonie et « ayant le français en partage » plus tard, ou encore « dialogue des cultures » et « diversité linguistique » ont été d'un usage courant sous la plume du géographe français, comme en témoigne cette affirmation :

Il prône aussi le dialogue des cultures et la diversité linguistique « Comme nous espérons que l'idiome dont nous avons hérité vivra longtemps, un peu grâce à nous, beaucoup grâce à l'Afrique et grâce au Canada, devant les langues que se partageront le monde, nos arrière-petits-fils auront comme devise « aimer les autres, adorer la sienne »⁹

Mieux, l'organe de diffusion de la langue française par excellence, à savoir « l'Alliance Française », a vu le jour en 1883, soit trois ans seulement après l'invention du mot « francophonie » :

21 juillet 1883 : L' "Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger" ("l'Alliance Française ») est créée sous l'égide de l'ambassadeur Paul Cambon.¹⁰

Il ressort de ce qui vient d'être souligné l'importance de la langue, déjà au XIX^{ème} siècle, dans la politique d'expansion coloniale de la France.

Alors, la question qu'il convient de se poser aujourd'hui est celle-ci : quelles différences y a-t-il entre la Francophonie coloniale d'Onésime Reclus et celle postcoloniale d'aujourd'hui ? Pour répondre à cette question, nous allons parcourir quelques textes fondateurs de celle-ci. Mais avant cela, un rappel des faits :

17-20 février 1969 : La première conférence intergouvernementale des Etats francophones se réunit à Niamey (Niger). Dans le prolongement de l'action des présidents Senghor du Sénégal, Diori du Niger et Bourguiba de Tunisie, il s'agit de trouver les moyens de maintenir et renouveler les liens unissant la

⁸<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/onesime-reclus.shtml>

⁹<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/onesime-reclus.shtml>

¹⁰<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/onesime-reclus.shtml>

De la francophonie à la « francophonie » (Bégong-Bodoli BETINA)

France à ses anciennes colonies nouvellement indépendantes et au-delà à l'ensemble des pays parlant français. La Conférence est placée sous le patronage du ministre français des Affaires culturelles André Malraux.¹¹

Telle est la genèse de la Francophonie actuelle (pour la différencier de la Francophonie coloniale d'Onésime Reclus). Son acte de naissance sera établi l'année suivante, encore à Niamey, le 20 mars 1970, par le biais de la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT)¹², et sa devise sera : Égalité, Complémentarité, Solidarité.

La Charte de l'ACCT, l'ancêtre de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), déclare ceci en son article premier :

Objectifs : L'Agence a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques, et par là au rapprochement des peuples¹³.

Ce qui est éludé dans la définition de ces objectifs est l'usage explicite de l'expression « langue française », ce qui est du reste inutile dans la mesure où, en parlant de la Francophonie, nous baignons déjà pleinement dans cette langue. Cependant, avant de revenir aux objectifs de la Francophonie, il est essentiel de souligner l'attachement de quelqu'un comme le président François Mitterrand à la langue :

¹¹ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/onesime-reclus.shtml>

¹² C'est le 20 mars 1970 à Niamey (Niger) que 21 pays créaient l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Devenue en 2005 l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), celle-ci rassemble aujourd'hui 70 États et gouvernements (56 membres et 14 observateurs) qui totalisent 870 millions d'habitants, soit 13% de la population mondiale. Souvent considérée en déclin, la langue française est en relative expansion, mais elle le doit principalement à l'essor démographique de l'Afrique. Le nombre de personnes parlant le français dans le monde est estimé à 200 millions, ce qui fait du français la 9ème langue de la planète, et la 3ème sur internet : 5% des pages web sont rédigées en français, contre 45% en anglais et 7% en allemand. Le principal échec de la francophonie réside dans le recul du français dans les institutions internationales. A la Commission européenne notamment, selon l'OIF, la part des documents d'origine rédigés en français est passée de 40,4% en 1997 à 28% en 2003 et sans doute à un quart aujourd'hui.

¹³ Archives ACCT, 2061-4. Agence de Coopération Culturelle et Technique, Bibliothèque du siège, textes fondamentaux, 1970.

Entre la langue française et François Mitterrand, on le sait, l'histoire d'amour ne s'est jamais attiédie. A l'instar de Fernand Braudel, il identifiait le pays et la langue : «la France, c'est d'abord la langue française». Il faisait du droit à la langue le premier de ceux que les politiques ont la mission de respecter et de transmettre¹⁴.

Dès lors, le fait de mettre l'accent sur la langue française en particulier, la culture en général, entre en droite ligne dans les visées néocoloniales de la Francophonie. Du reste, elle les renforce parce que comme l'affirme Hassan Benaddi dans « Francophonie et néocolonialisme » :

Il apparaît de ce qui vient d'être dit que la langue est le véritable support d'une personnalité collective. L'organisation du réel, n'étant jamais une entreprise solitaire, s'opère dans et par la langue. Et comme bien sûr, cette entreprise réagit dialectiquement sur le sujet, il en va de toute sa pensée et de toute sa sensibilité. Le drame des enfants forcés à apprendre une langue étrangère dès la plus tendre enfance témoigne de toutes les perturbations qui peuvent affecter le processus de structuration du Moi.¹⁵

Ce point de vue nous permet d'examiner les réalisations de la Francophonie et d'observer l'impact que celles-ci ont sur le comportement des Africains francophones. En effet, s'il est vrai que dans le domaine de la culture la Francophonie a réalisé certaines choses comme l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'université Léopold Sédar Senghor, octroyé des bourses d'études, etc., force est de constater que dans les domaines des sciences et techniques, on est loin du compte, comme le reconnaît Jean-Pierre Péroncel-Hugoz :

S'il est vrai enfin que la démographie afro-arabe et la progression scolaire en Méditerranée et en Afrique propagent le français dans plus de trente nations du Sud à une vitesse que l'on n'aurait pu imaginer il y a un quart de siècle, il n'en demeure pas moins que, sauf exceptions (mathématiques, recherche historique, travaux sur le Sida, fusée Ariane, etc.), la francophonie est de moins en moins présente dans la compétition technique et scientifique mondiale de pointe. Un autre domaine où la francophonie n'est pas encore parvenue à s'organiser efficacement est la création audiovisuelle.¹⁶

¹⁴ Point de vue | par Michèle Gendreau-Massaloux le 2 septembre 2004.

¹⁵ www.limag.refer.org/Cours/.../Souffles18FrancoBenaddi.ht

¹⁶ Jean-Pierre Péroncel-Hugoz . Journaliste au Monde, où il est notamment chargé des affaires francophones, J.-P. Péroncel-Hugoz est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages sur les pays arabo-islamiques : *le Radeau de Mahomet* (Lieu commun, 1983) ; *Une croix sur le Liban* (Lieu commun, 1984).

De la francophonie à la « francofratrie » (Bégong-Bodoli BETINA)

Nous voulons nuancer la dernière partie de cette déclaration. En effet, si dans le domaine de la Télévision, le développement du secteur est un peu mitigé, dans celui de la Radio, on note des impacts dévastateurs sur la jeunesse. Aujourd'hui, Radio France Internationale (RFI), s'est substituée à toutes les Radios nationales en Afrique francophone. L'addiction des jeunes, et même des moins jeunes, à cette radio, est inquiétante. On assiste à ce qu'on peut appeler un véritable lavage de cerveau. Ce qui est plus inquiétant c'est que, connaissant l'inclination de l'Africain pour la fête, donc pour le superflu, certaines émissions aliénantes ont été conçues à dessein pour les détourner des véritables problèmes qu'ils vivent dans leur société. Par exemple, une émission comme « Couleur Tropicale » n'est pas loin de constituer un véritable opium pour une bonne frange des populations franco-africaine et franco-caribéenne. A entendre certains messages que les auditeurs laissent sur le répondeur de l'animateur, on n'est pas loin de passer de l'admiration à la vénération.

La même chose peut être dite des Clubs RFI qui poussent comme des champignons dans les Campus universitaires et dans les centres culturels africains. Ce qui est à la fois bizarre et grotesque c'est que ces Clubs RFI, partout dans le monde, ne sont créés que par des Africains. Que ce soit en Russie, en Chine ou même en Grande-Bretagne qui est voisine de la France, les Africains mettent du zèle à créer ces Clubs RFI, comme s'ils voulaient supplanter les Français dans leur langue en se montrant plus Français qu'eux. Et, comme du temps du commerce triangulaire où la pacotille s'échangeait contre les pierres précieuses, une casquette ou un tee-shirt estampillé RFI suffit à leur bonheur. C'est là où l'on note l'amour disproportionné, voir démesuré, que les Africains francophones ont à l'égard du français, se substituant ainsi aux Français. Au regard de tout cela on peut affirmer qu'Onésime Reclus peut désormais dormir tranquille.

Dernier exemple de cette addiction au français est l'émission « Appels des auditeurs sur l'actualité ». Cette fois-ci, la France a trouvé un moyen de prendre la température de l'Afrique francophone en particulier, celle de l'Afrique en général, sans investir un sou. C'est un véritable sondage d'opinion qui permet à la France d'orienter sa politique africaine sur certaines questions sans être soumise à l'espionnage, au sondage d'opinion ou aux enquêtes sur le terrain, généralement onéreux. Ce qui est frustrant dans les exemples que nous venons de souligner c'est qu'en suivant nous-mêmes ces émissions, il est rare d'entendre les Français y participer, et moins encore les autres pays francophones comme le Canada, la Belgique, les pays asiatiques comme le Vietnam, le Laos ou le Cambodge, ou encore les pays francophones de l'Europe de l'Est comme la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie, etc. Comme qui dirait « L'émotion est nègre, la raison

hellène »¹⁷, les Africains francophones ont épousé la langue française à telle enseigne qu'ils s'y identifient comme si c'était la langue de leurs vrais ancêtres¹⁸. Et pourtant, de tous les pays francophones, l'Afrique francophone est la plus spoliée par la France. Non seulement pendant la période coloniale, mais encore de nos jours. Comment expliquer ce genre d'attachement que l'on peut qualifier d'organique à la langue française?

Pour la « francophonie » ou la francophonie du XXIème siècle

Face à cet attachement au français, plus largement motivé par l'émotion que par la raison, nous pensons qu'il serait vain de prôner un retour en arrière. Ce qu'il faut aujourd'hui c'est de pratiquer ce que nous appelons « La Francophonie du XXIème siècle ou, encore « la Francophonie ». Mais pour que cette Francophonie voie le jour, il est nécessaire de débarrasser la Francophonie actuelle de ses scories néocoloniales. Car, il faut avoir le courage de le reconnaître, la Francophonie actuelle est néocoloniale. Et les raisons qui justifient cette affirmation sont légion.

D'abord la Francophonie, telle que conçue par Onésime Reclus, était un projet colonial. Et la plupart des instruments mis en place à l'époque pour diffuser la langue française n'ont pas disparu. Au contraire, ils ont été ramifiés et renforcés. Comme exemple, nous avons l'Alliance Française.

Ensuite, la Francophonie actuelle est née des cendres de la Communauté française. L'une des raisons de la création de la Francophonie est la mort prématurée de la Communauté Française. Or nous avons signalé plus haut que devant la mort certaine de la Communauté française, la France avait pris les soins de faire renaître celle-ci sous la forme du « Pacte colonial ». Et, jusqu'à aujourd'hui, le Pacte colonial est toujours en vigueur. Pour mémoire, dans le Pacte colonial qui était imposé aux pays africains francophones, il y avait, entre autres, un accord de défense, un accord sur les ressources minières stratégiques, un accord sur la monnaie, etc. Et tous ces accords étaient défavorables à l'Afrique. Par exemple, au titre de l'accord de défense, un dictateur pouvait être maintenu au pouvoir jusqu'à trente ans au détriment du peuple, tant qu'il garantissait les intérêts de la France, tandis qu'un chef d'Etat patriote était assassiné parce qu'il défendait les intérêts de son peuple. Au titre de l'accord sur les ressources minières stratégiques, l'exploitation de telle ou telle ressource minière était assujettie à

¹⁷ Phrase célèbre de Léopold Sédar Senghor, un des pères fondateurs de la Francophonie.

¹⁸ Pendant la période coloniale, on enseignait à l'école que nos ancêtres étaient les Gaulois.

De la francophonie à la « francofratrie » (Bégong-Bodoli BETINA)

l'accord préalable de la France. Toute exploitation qui n'était pas faite par une entreprise française, ou n'a pas reçu l'aval de la France, était considérée comme un acte inamical et sujet à châtement, comme l'atteste cette autre déclaration de Mamadou Coulibaly:

Quand le Sénégal a annoncé récemment qu'il avait découvert du pétrole à Saint- Louis, le pays a demandé au Venezuela de l'aider dans son exploitation, et non à la France. Paris a perçu ce geste comme une trahison et une violation des accords de coopération liant la France aux pays de la zone franc et à leurs ressources¹⁹.

Enfin la monnaie : comment imaginer que plus de cinquante ans après les indépendances, hier 65%, aujourd'hui 50% des réserves de change de tous les pays africains francophones se trouvent encore dans le Trésor français ? Si l'on considère strictement le passé colonial, pourquoi le Québec ou la Belgique n'ont pas leurs réserves dans le Trésor français ? Ou encore, pour comparer les choses comparables, pourquoi les réserves de change du Vietnam, du Laos, du Cambodge, ne se trouvent-elles pas à Paris ? Ou enfin, sur notre propre continent, pourquoi les réserves de change de l'Algérie ne se trouvent-elles pas dans le Trésor français ? Les raisons invoquées pour justifier cette situation c'est la garantie, la lutte contre l'inflation, le manque de compétences nationales au niveau des pays francophones subsahariens pour gérer leur propre monnaie. Mais, en quoi la Mauritanie dépasse-t-elle le Sénégal en ressources humaines ? En quoi la Gambie dépasse-t-elle le Cameroun en ressources humaines ou, enfin, le Cap-Vert la Côte-d'Ivoire en ressources humaines ? Et pourtant ces pays gèrent eux-mêmes leur propre monnaie ! Il est temps de cesser d'infantiliser les pays francophones d'Afrique subsaharienne. Il est temps qu'ils retrouvent leur pleine souveraineté, ou tout simplement, leur dignité. Quelqu'un a dit :

« L'Afrique a son porte-monnaie qui est gardé en France. On ne peut pas se dire indépendants en ayant son porte-monnaie dans le sac d'une autre personne. C'est la France qui décide de ce qu'elle nous donne et nous ne pouvons pas décider de placer notre argent dans un autre pays comme le Japon ou les Etats-Unis, même si les conditions de rentabilité sont favorables », ajoute-t-il.²⁰

¹⁹ Interview accordée par Mamadou Coulibaly au journal *Le Temps*, publiée le mercredi 17 septembre 2008.

²⁰ Zone franc : 40 ans de configuration monétaire liée à la France pour 15 pays d'Afrique (ENCADRE) (Xinhuanet 02/10/2012)

Au regard de tout ce que nous venons de soulever comme questionnements, il est évident que la Francophonie telle que celle que nous pratiquons aujourd'hui est une Francophonie néocoloniale. Car :

D'après la définition de G. de Bosschère, le néo-colonialisme est «un travestissement de l'attitude traditionnelle du colonisateur, l'évolution superficielle de son comportement à l'égard du colonisé ou de l'ex-colonisé, dictée par le souci de l'assujettir par d'autres moyens, non moins efficaces mais plus souples, de le retenir captif dans d'autres liens généralement plus subtils. Parmi ces liens, le lien culturel et linguistique est l'un des plus forts²¹».

Par conséquent, au risque de nous répéter, pour qu'il y ait la Francophonie du XXIème siècle, il faut effacer de la Francophonie actuelle toutes les traces de la Francophonie d'Onésime Reclus, toutes les traces de la Communauté Française et toutes les traces du « Pacte colonial ». Seule une Francophonie, débarrassée de ces scories et oripeaux, est à même de non seulement redonner à l'Afrique francophone sa pleine souveraineté et sa dignité, mais surtout d'appliquer la devise qu'elle s'est librement donnée : **Égalité, Complémentarité, Solidarité**. C'est cette Francophonie que nous appelons de la « Francofratrie ».

CONCLUSION

Dans cet exposé, partant de la Francophonie coloniale d'Onésime Reclus, en passant par la Communauté française, le « Pacte colonial » et la Francophonie actuelle, nous avons démontré, à travers des exemples précis, que cette Francophonie est néocoloniale. Or, le propre du néocolonialisme c'est d'apparaître plutôt que d'être. De sorte qu'il en ressort que rien de ce qui a été pratiqué pendant la période coloniale par la puissance colonisatrice n'a changé. Au contraire, des restrictions s'y sont ajoutées telle la liberté de circulation : aujourd'hui, il est plus facile à un Américain, à un Japonais ou à un Chinois de se rendre en France. Où est l'égalité, où est la complémentarité, où est la solidarité lorsque même à un professeur titulaire des universités, agrégé de surcroît de grammaire française, on refuse le visa pour aller en France?

²¹ G. de Bosschère cité par Hassan Benaddi, in
www.limag.refer.org/Cours/.../Souffles18FrancoBenaddi.ht.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAUD Serge, GUILLOU Michel, SALON Albert. *Les défis de la francophonie*, Paris : Alfarès, 2002, 259 p.
- BARRAT Jacques, MOISEI Claudia. *Géopolitique de la francophonie : un nouveau souffle ?* Paris : La Documentation française, 2004, 184 p.
- BILLION Didier, coord. *L'avenir de la francophonie. Revue Internationale et stratégique*, 2008, n° 71, 180 p.
- DUBREUIL Laurent. *L'empire du langage : colonie et francophonie*, Paris : Hermann, 2008, 274 p.
- FARANDJIS Stélio coord., CASSAN Pierre coord. *Philosophie et stratégie du projet francophone*, Paris : Haut Conseil de la Francophonie, 1999, 259 p.
- LE GOOF Fabrice, POISSONNIER Ariane, SOURNIA Gérard. *Atlas mondial de la Francophonie*, Paris : Editions autrement, 2006, 80 p.
- GUILLOU Michel. *Francophonie-Puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris : Ellipses, 2005, 156 p.
- HOLTER Karin, SKATTUM Ingse coord. *La Francophonie aujourd'hui. Réflexions critiques*, Paris : L'Harmattan, 2008, 196 p.
- NDAO Papa Alioune dir. *La Francophonie des pères fondateurs*, Paris : Khartala, 2008, 260 p.
- NKOT Fabien, PARE Joseph. *La Francophonie en Afrique subsaharienne*, Québec : CIDEF-AFI, 2001, 206 p.
- TREAN Claire. *La Francophonie*, Paris : Editions le Cavalier bleu, 2006, 128 p.
- WOLTON Dominique. *Demain la Francophonie*, Paris : Editions Flammarion, 2006, 196 p.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Langue de publication et nature des articles

Cette revue annuelle, organe du G.E.L.L., publie des articles traitant exclusivement des langues, du discours et de la littérature. Ils pourront être rédigés en français, anglais, allemand, arabe ou espagnol.

Soumission et mise en forme

Les articles ne doivent pas dépasser **20 pages**, soit **7000 mots** environ. Ils seront envoyés en fichier attaché par courrier électronique au Directeur de la Revue (boucamara2000@gmail.com) et au Rédacteur en Chef (naedioba@yahoo.fr).

La police utilisée est Times New Roman taille 12 et interligne 1,5.

La présentation bibliographique doit respecter les normes **ISBD** (International Standard Bibliographie Description), comme dans les exemples ci-après :

- BEAUD, Michel. *L'Art de la thèse* (en italiques). Paris : La Découverte, 1985.
- CHEVRIER, Jacques. «L'écrivain africain devant la langue française». in *L'Afrique littéraire et artistique*, n°50, 1978, pp.47-52.
- MOURALIS, Bernard. «Mongo Beti et la modernité» in Stephen H. ARNOLD (dir.). *Critical Perspectives on Mongo Beti*. Colorado Springs : Three Continents Press, 1998, pp.367-376.

NB : Les entrées doivent être classées par ordre alphabétique.

Les notes de bas de page auront une numérotation continue. Les appels de notes se feront par un chiffre en exposant et sans parenthèses.

Les titres d'ouvrages sont à mettre en *italique* et les caractères **gras** sont utilisés pour les titres des chapitres et sous-chapitres

Les citations sont mises en relief entre guillemets. Elles sont isolées (par indentation en augmentant les marges gauches et droites) lorsqu'elles sont supérieures ou égales à trois lignes.

Composition / identification de l'article

L'auteur mentionnera son **nom**, son **grade** et son **institution** d'appartenance au début de l'article juste après le titre.

Afin de faciliter la communication veuillez accompagner votre texte d'une page préliminaire où seront indiquées votre adresse postale, votre numéro téléphone et adresse e-mail.

Chaque auteur joindra à son article un **résumé** de 10 à 15 lignes (environ 900 à 1000 caractères), en français et en anglais suivi d'une liste de **mots-clés**. Cette rubrique sera insérée juste avant le début du texte proprement dit.

Dans la mesure du possible, **bien structurer le texte** par l'introduction de titres/sous-titres de partie (au maximum trois niveaux).

Nous rappelons qu'un article (qui doit traiter d'un sujet original ou analyser originalement un sujet) doit comprendre une introduction, un développement comprenant au moins deux sections et une conclusion. L'introduction justifie et situe le sujet, explicite la ou les méthode(s) et précise le plan qui sera suivi au cours du développement ; alors que le bilan sera effectué dans la conclusion. Une bibliographie succincte terminera l'article. Veillez à bien relire votre texte.

Tableaux et schémas

Si l'on doit introduire des **tableaux**, essayer de les faire tenir dans la justification (115 X 200 mm).

Les **schémas** seront placés dans des zones de dessin afin d'éviter leur dissociation.

Sommaire du n°16, janvier 2012

BULLETIN D'ABONNEMENT

(À remplir en caractère d'imprimerie)

Je soussigné(e)

Adresse

.....

.....

souscrit àabonnement(s) d'un an à *Langues et Littératures*

Mode de règlement :

Virement bancaire ou mandat postal a l'ordre de :

Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires

Compte cheque postal n°09553-A Saint-Louis, Sénégal

Prix du numéro :

Afrique : 3000 F CFA (+ port)

France et Zone Euro : 40 €

USA : \$52

Canada : \$C55

Les auteurs des articles retenus sont priés de verser une contribution de 20.000 F CFA par mandat postal, établi au nom de Banda FALL.